

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL
- Majorations appliquées
aux indemnités des élus.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
20/05/20

Date d'affichage :
26/05/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MAI 2020 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe VIGNON, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M; Louis SAPHORES, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusés représentés :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application du code général des collectivités territoriales, les indemnités de fonction peuvent être majorées :

- lorsque la ville est chef-lieu d'arrondissement : 20%
- lorsque la ville est attributaire de la dotation de solidarité urbaine : les indemnités de fonction peuvent être votées dans la limite de la strate démographique supérieure.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'appliquer les majorations au titre de la dotation de solidarité urbaine et du chef-lieu d'arrondissement sur toutes les indemnités de fonction hors conseillers municipaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

Tableau récapitulatif des indemnités

Fonction	Indemnité maximale autorisée dans la strate de référence (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale)	Indemnité votée avant majoration (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale)	Majoration dotation de solidarité urbaine (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale)	Majoration chef-lieu d'arrondissement sur strate de base (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale)	Indemnité totale avec majoration (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale)
Adjoins (13)	44% x 13 = 572%	39,85% x 13 = 518,05%	66%	20%	67,74% x 13 = 880,62%
Conseillers municipaux délégués (8)	-	6% x 8 = 48%	-	-	48%
Total	572%	566,05%	-	-	928,62%

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour et 7 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200525-49532-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/20

Publication : 26/05/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation